

**Pour les propriétaires forestiers Vercors adhérents au GS4M, votre adhésion évolue en 2019.**

**En effet, les groupements de propriétaires forestiers de l'Isère font désormais partie intégrante de l'UFP Isère Fransylva 38 et deviennent des acteurs du syndicat avec une représentativité renforcée au Conseil d'Administration.**

- Donc, la nouvelle forme du calcul des cotisations est établie suivant la grille nationale, régionale et locale. Une nouvelle grille de cotisation à comparer avec l'année précédente ! Vous profiterez de nouveaux services d'informations et de formations apportées.
- Toute adhésion à FRANSYLVA permet d'assurer en responsabilité civile, vos parcelles forestières à un tarif très avantageux, comme le montre le bulletin d'adhésion ci-joint.
- L'assurance « multirisque habitation » classique ou la « responsabilité civile du chef(fe) de famille » ne prend pas en compte le risque forêt.  
Tout propriétaire est responsable des accidents causés par les arbres de sa forêt, même si celle-ci n'est pas ouverte au public.

**Au niveau du département. L'UNION des FORESTIERS PRIVES de l'ISERE FRANSYLVA 38** remplace l'Union des Forestiers Privés de l'Isère devient la seule structure au niveau du département.

**Votre adhésion à l'UFP-Fransylva38 passe désormais par les 6 groupements de Sylviculteurs dont le GS4M pour les propriétaires du Vercors.**

Une adhésion permet à chaque propriétaire de faire valoir ses droits et ainsi soutenir une action de lobbying et de représentation indispensable aussi bien au niveau départemental, régional, que national. Notre adhésion aux Forestiers Privés de France permet des interventions dans les domaines suivants :

- La défense et la représentation du propriétaire forestier dans le département.
- L'information des propriétaires sur la conjoncture légale, réglementaire et économique du monde forestier.
- La protection des propriétaires notamment avec le service juridique de la Fédération Nationale.
- La mise en place de nouveaux moyens de communication

Dans une période, où l'action collective est absolument nécessaire, votre adhésion à FRANSYLVA renforcera notre représentativité commune et vous apportera protection, informations et orientations vous permettant d'améliorer la gestion durable de votre forêt.